

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an 2021, le 21 mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles MOLLAND, Maire, en présence de Messieurs Christian VAN ISACKER, Roland WILD, Geoffroy MARIE, Julien BOURREAU et Jean-François PANTHOU formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir de Madame Audrey GAREL donné à Monsieur Gilles MOLLAND.

Pouvoir de Madame Sandra BAUDOUIIN donné à Monsieur Geoffroy MARIE.

Pouvoir de Madame Laurence BELLEE donnée à Monsieur Julien BOURREAU.

Pouvoir de Monsieur Pierre BUREAU donné à Monsieur Christian VAN ISACKER.

Pouvoir de Monsieur Christian BAGO donné à Monsieur Roland WILD.

Le secrétaire de séance est Christian VAN ISACKER.

- 1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2021.**
- 2. Nomination du secrétaire de séance, Monsieur Christian VAN ISACKER.**
- 3. Décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune de Bréançon ;

Monsieur Gilles Molland, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2021 afin de rectifier les imputations des dépenses de la section de fonctionnement dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	7943.46€	
F 022 : Dépenses imprévues Fonct	7943.46 €	
F 60 633 : Frais de voirie		7943.46 €
F 60 633 : Frais de voirie		7943.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** la Décision Modificative N°1.

- 4. Décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2021 de la commune de Bréançon ;

Monsieur MOLLAND, Maire, propose au Conseil Municipal une Décision Modificative pour l'exercice 2021 afin d'ajouter des nouveaux crédits et en section d'investissement, dont les montants sont repris ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
I 1068 : excédent de fonctionnement		25 977.51 euros
Total 10 : dotations fond divers réserves		25 977.51 euros
I 2175 : Matériel et outillage		25 977.51 euros
Total 21 : immobilisations corporelles		25 977.51 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** la Décision Modificative N°2.

5. Emprunt à taux fixe

Monsieur le Maire expose que pour mener à bien les travaux d'investissement prévus au budget primitif de 2021 (pour le réaménagement de la salle multi-usage et la création de plusieurs logements), il convient de négocier un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France (ci-après « la Caisse d'Epargne »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article-1 :

Pour le financement des travaux, la Commune de Bréançon décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

Montant :	200 000 €
Durée totale :	10 ans
Taux fixe :	0.37 %
Périodicité :	trimestrielle, soit 5095.38 euros
Frais de dossier :	200 €

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'offre de financement (emprunt) avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération toutes actions relatives à l'emprunt, dans les conditions prévues par ledit contrat.

6. Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune auprès de la Commission.

Compte tenu du résultat du vote :

-Monsieur Gilles MOLLAND, Maire est élu à l'unanimité délégué.

-Monsieur Christian VAN ISACKER, 2ème adjoint est élu à l'unanimité suppléant.

7. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services associés en matière de transition énergétique, coordonné par le SMDEGTVO

Vu la Code Général. des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés Publics,

Vu la suppression progressive des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel,

Vu les besoins et opportunités en matière de transition énergétique,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services en matière de transition énergétique ci-joint en annexe,

Considérant que la Commune de Bréançon a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés, ou/et de fourniture et services en matière de transition énergétique,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Bréançon d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés, de fourniture et services en matière de transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés, et la fourniture et services en matière de transition énergétique du SMDEGTVO.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SMDEGTVO.

DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune de Bréançon sera partie prenante.

DECIDE de s'engager à exécuter, avec le ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Bréançon est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. Motion relative au maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique du Val d'Oise

Vu la Code Général. des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental 0-66-2021 du Conseil Départemental,

Monsieur le Maire retranscrit cette délibération :

« L'aménagement numérique des territoires est un enjeu majeur des collectivités. Très tôt, le Département du Val d'Oise a identifié le potentiel que représentait le déploiement d'un réseau dit "Très Haut Débit" et a souhaité s'y investir.

Ainsi, dès 2012, le Conseil départemental du Val d'Oise s'est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) l'objectif suivant : la fibre partout et pour tous à l'horizon 2020. Contrairement à d'autres collectivités, le Département du Val d'Oise a fait le choix de la technologie FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) qui permet de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre et cela, sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné (particuliers et professionnels). C'était un choix audacieux et visionnaire puisqu'il anticipait les besoins exponentiels de débit et l'explosion des usages numériques.

Ce choix s'est d'ailleurs avéré judicieux lorsque, au plus fort de la crise sanitaire, les usages des solutions numériques des valdoisiens se sont intensifiés dans leur vie quotidienne, que ce soit pour les loisirs, l'e-commerce, la dématérialisation des procédures administratives, l'école à distance, le télétravail ou bien encore la télémédecine.

Le Conseil départemental du Val d'Oise a donc unanimement décidé de déployer uniformément la fibre dans les 184 communes du Département afin de réduire la fracture numérique territoriale et de traiter de manière égale tous les Valdoisiens des territoires ruraux et urbains.

Pour cela, deux zones distinctes ont été identifiées : la zone urbaine dense dans laquelle ce sont les opérateurs privés qui ont l'obligation légale d'assurer le déploiement du réseau au regard du plan France Très Haut Débit lancé par l'Etat, et la zone moins dense, dite "abandonnée par les opérateurs privés" puisqu'économiquement moins intéressante, où c'est le Conseil départemental du Val d'Oise qui a porté le déploiement du Très Haut Débit.

Pour que ce projet d'aménagement numérique puisse se concrétiser, le Département du Val d'Oise a créé, en 2015, le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique. Sa première mission est d'assurer la maîtrise d'ouvrage du déploiement de la fibre optique dans les communes non couvertes par les opérateurs privés. Il a aussi pour vocation d'impulser une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de leur appropriation par le plus grand nombre, et enfin, de promouvoir les métiers et les usages du numérique via notamment la formation aux publics les plus éloignés de l'emploi au sein du Hub Numérique Nikola TESLA.

Aujourd'hui, grâce à l'action du Conseil départemental du Val d'Oise, via son opérateur le Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, le défi du déploiement de la fibre optique en Val d'Oise est relevé.

Fin 2020, les 62 communes situées en zone dense ont quasiment été fibrées à 100 % du fait de la volonté du Conseil départemental de conventionner, aux côtés de l'Etat et de la Région d'Ile-de-France, avec les deux opérateurs privés (Orange et SFR) et ainsi de les obliger à respecter leurs engagements de déploiement.

Les 122 communes restantes ont été couvertes par les initiatives publiques VORTEX et DEBITEX portées en maîtrise d'ouvrage par Val d'Oise Numérique. Ainsi, 123 000 foyers et entreprises ont désormais accès au Très Haut Débit et une boucle dédiée à "ultra haut débit", répondant aux besoins spécifiques des administrations et de certaines entreprises, a été étendue à l'ensemble du

Val d'Oise pour desservir 4 000 sites publics, 150 zones d'activités mais aussi pour permettre aux collectivités de déployer leur projets de vidéo-protection.

Le Département du Val d'Oise est ainsi le premier Département français en passe d'être totalement fibré par la technologie FttH. A ce titre, la Commission européenne a récompensé le déploiement valdoisien par un European Broadband Awards 2018 dans la catégorie "ouverture et concurrence", faisant du Val d'Oise une référence européenne en matière d'accès à Internet pour les citoyens.

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise, mais entraîne des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés, et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes que nous souhaitons ici dénoncer et auxquels nous souhaitons promouvoir des solutions. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Considérant l'urgence de la situation pour les Valdoisiens, compte tenu notamment des nouvelles pratiques (télétravail entre-autre) et des nouveaux usages qui se sont intensifiés avec la crise sanitaire et qui seront amenés à perdurer ;

Considérant que les actes de vandalisme, dont sont victimes certaines communes du Département, sont de plus en plus nombreux depuis que le réseau de fibre optique est largement déployé et que les taux de pénétration sont importants ;

Considérant que moins de 5 % des incidents déclarés impliquent les infrastructures de fibre optique ;

Considérant que les dysfonctionnements constatés sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements des clients finals assuré par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) sous l'égide de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP) ;

Considérant que ce mode opératoire, appelé le mode STOC pour "Sous-Traitance Opérateur Commercial", prévoit que l'opérateur qui construit le réseau sous-traite le raccordement du client final à l'opérateur commercial, qui lui-même fait intervenir une sous-traitance en cascade non maîtrisée ;

Considérant que le mode STOC entraîne une multiplicité des intervenants sans aucune possibilité de traçabilité et ainsi une fragmentation des responsabilités entre les OCEN, les sous-traitants et les Opérateur d'Infrastructures (OI) ;

Considérant que la quasi-totalité des pannes sont générées par des interventions non conformes d'intervenants souvent insuffisamment formés et aux cadences de raccordement anormalement élevées ;

Considérant que l'OI ayant la gestion du réseau est rarement alerté des incidents créés ou constatés par ces intervenants, via l'édition de "tickets réseau", ce qui rend plus long et plus difficile le rétablissement de la connexion pour le client final ;

Considérant que ces interventions non conformes et leurs conséquences sont extrêmement préjudiciables pour l'image et la notoriété du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique, de ses partenaires et plus largement du Département du Val d'Oise sur lesquels souvent, habitants, collectivités, OCEN et sous-traitants, rejettent injustement la responsabilité ;

Considérant que les Valdoisiens sont de plus en plus excédés par ces incidents de raccordement ; que les collectivités valdoisiennes, entreprises, travailleurs indépendants et télétravailleurs sont fortement pénalisés par ces interventions non conformes ;

Considérant enfin que le Val d'Oise ne peut se résigner à subir d'avantage ce mode opératoire et ces pratiques non conformes au risque de voir son avance territoriale se fragiliser et se dégrader ;

REAFFIRME que le retour à des conditions normales de maintien des infrastructures et d'exploitation du réseau de fibre optique par les OCEN représente un enjeu crucial et prioritaire pour les Valdoisiens, les acteurs économiques et les collectivités locales ;

DEMANDE une réforme profonde du mode STOC en privilégiant plutôt, en cas d'incidents, une intervention de l'OI en première intention ; cette évolution de la réglementation permettrait une traçabilité des interventions, de clarifier les responsabilités, de réduire le nombre d'interventions non conformes et de diminuer les délais de remise en service ;

DEMANDE, dans le cadre des initiatives publiques, que les autorités délégantes publiques puissent octroyer des pénalités aux OCEN qui ne respectent pas les procédures réglementaires ; et qu'elles puissent refacturer à ces OCEN les remises en conformité des points de branchement dégradés et les matériels (armoires de rue notamment) détériorées par leurs équipes ou leurs sous-traitants ;

RAPPELLE que le Syndicat Val d'Oise Numérique a demandé à ses délégataires de multiplier les contrôles des raccordements et les remises en conformité des armoires de rue pour pallier à la non-déclaration d'incidents par les intervenants des OCEN ;

DEMANDE que les OI mettent en œuvre des mesures techniques appropriées permettant une plus grande traçabilité des interventions à l'issue des expérimentations actuellement menées dans la commune d'Argenteuil ;

RAPPELLE que les communes doivent favoriser la sécurisation des abords des armoires de rue (point de mutualisation) les plus sensibles situées sur le domaine public en les intégrant, lorsque c'est possible, dans le périmètre de leur vidéo-protection urbaine ;

RAPPELLE que chaque Valdoisien doit être en mesure d'alerter l'OI lorsqu'il constate un incident ; c'est pourquoi, le Syndicat Val d'Oise Numérique, en partenariat avec La Poste, a créé ALERTE THD 95. Prochainement disponible, cette application permettra à chacun de signaler des dégradations sur les infrastructures de fibre optique du Val d'Oise ;

DEMANDE à l'Etat un ambitieux "plan d'urgence de professionnalisation de la filière fibre optique" en instaurant, par exemple, une certification réglementaire des intervenants ; Certification nécessaire et obligatoire pour pouvoir intervenir sur des infrastructures ;

RAPPELLE que dans le Val d'Oise, le Hub Numérique Nikola TESLA pourrait devenir un centre de certification agréé afin de former les intervenants aux procédures réglementaires d'intervention et aux déclarations d'incidents ;

DEMANDE SOLENNELLEMENT à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution du Syndicat Val d'Oise Numérique en réponse à l'enquête publique de l'ARCEP et de prendre en compte les propositions de Val d'Oise Numérique sur lesquelles s'appuie en partie cette motion ;

DEMANDE SOLENNELLEMENT à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, représentant l'Etat en charge de la Police des Télécoms, de prendre un arrêté imposant le port de la chasuble réglementaire et la présentation d'une carte professionnelle en cas de contrôle des forces de l'ordre pour tout technicien intervenant sur les infrastructures de fibre optique, permettant ainsi d'identifier clairement l'entreprise et de lutter contre les interventions sauvages ;

APPELLE l'Association des Départements de France (ADF) à s'emparer de ce sujet sensible et crucial pour l'attractivité des Départements de France ; à s'engager dans ce combat aux côtés des Conseils départementaux concernés car, si le Val d'Oise est l'un des tout premiers Département à souffrir de cette situation du fait son déploiement dense et rapide, nul doute que d'autres Départements pâtiront de ces inadmissibles incidents ; à mobiliser ses élus et son administration pour faire entendre la voix des Départements et faire du maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique une de ses priorités territoriales ;

APPELLE les Parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique, une filière exemplaire;

9. Charte de gouvernance de la Communauté de communes Vexin Centre

Vu la Code Général. des Collectivités Territoriales,

Vu la charte de gouvernance de la Communauté de Communes Vexin Centre 2020-2026 présentée par son Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

Approuve la nouvelle charte de gouvernance de la Communauté de Communes Vexin Centre 2020-2026.

10. Divers

➤ Fêtes des voisins

En raison du contexte sanitaire, l'équipe Municipale préconise de repousser l'événement au mois de septembre.

Cet événement est localement organisé au Rosnel, il est proposé de l'organiser au Bourg.

➤ Organisation des élections Régionales et Départementales du 20 et 27 juin 2021

En raison du contexte sanitaire, de nombreuses contraintes sont imposées pour ces élections :

- gestes barrières ;
- limitation du nombre de votants dans le bureau de vote ;
- chaque électeur doit rapporter son propre stylo...

➤ Abris de bus au FAY

A la demande de plusieurs familles résidants au FAY, la construction d'un abris de bus pour les enfants est à l'étude.

➤ Entretien espaces verts 2021

L'équipe municipale a sélectionné l'entreprise Chêne vert pour l'entretien de ses espaces verts pour cette saison (uniquement pour les grosses opérations de tonte).

Le reste de l'entretien de la Commune sera à la charge du nouvel agent technique :
Monsieur Duvan HMENDOZA HERNANDEZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.